



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 22 avril 2014

## Communiqué de presse

### **Appel à projets CLAS 2014-2015 (Contrat Local D'Accompagnement à la Scolarité)**

La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale informe du lancement de l'appel à projets CLAS pour l'obtention d'un financement pour les **actions menées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le 30 juin 2015**.

Cet appel à projet s'adresse aux familles, aux associations et aux collectivités territoriales qui sont les principaux partenaires éducatifs de l'École.

L'«Accompagnement à la Scolarité» est l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir ; appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Il s'adresse aussi aux parents en leur permettant de s'impliquer dans la scolarité de leur enfant

Les actions d'accompagnement à la scolarité qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux élèves et à leurs parents pour créer les conditions de la réussite.

Elles doivent être distinguées du soutien scolaire qui porte directement sur les contenus et activité scolaires.

L'accompagnement à la scolarité ne reprend ni les programmes, ni les méthodes de l'école.

Il agit sur les connaissances culturelles, les attitudes éducatives et les aptitudes cognitives qui sont nécessaires à la réussite scolaire, mais dont la genèse s'élabore dans l'environnement familial et social de l'enfant

Le dossier de demande de subvention et le cahier des charges comportant toutes les informations peuvent être téléchargés sur le site de la préfecture :

<http://www.martinique.pref.gouv.fr>

Rubrique Appels à projets

La date limite de retour des dossiers est fixée impérativement au **lundi 19 mai 2014**, aucune demande parvenue après cette date ne pourra être examinée ainsi que les dossiers incomplets.

**Contact réservé aux médias :**

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr) 1/1